



www.chevrieres42.fr

Compte rendu Conseil Municipal du 29 juillet 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le vendredi 29 juillet 2016 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Présents : Norbert DUPEYRON, Louis ROUSSET, Joël VOS, Bruno BASSON, Raphaël BASSON, Béatrice CHALENDARD, Sylvie DUMOULIN, Hervé GAGNARD, Marie JACQUIN, Nicole MARQUET, Nicole VENET.

Absents excusés : Marie Joëlle PERRET (pouvoir donné à Louis ROUSSET), Christophe DUMAS (pouvoir donné à Béatrice CHALENDARD), Thierry PERRET

1) Appels à projets SIMOLY :

- Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV)

Le conseil municipal valide l'avenant à la convention, entre l'Etat et le SIMOLY (Syndicat des Monts du Lyonnais) dans le cadre du projet Territoire à Energie Positive et Croissance Verte, qui porte à 2 M€ l'enveloppe de subvention pour les projets inscrits.

Pour notre commune une subvention est sollicitée pour le projet de la voie piétonne de Villedieu.

De même une partie de ces fonds peut-être allouée pour l'achat de broyeurs à végétaux et de vélos électriques par les particuliers.

- Dossier projet pleine nature

Le conseil municipal délibère pour valider la candidature du SIMOLY à l'appel à projet Pleine Nature porté par le Massif Central (Etat, Région et Europe) dont le but est de développer le tourisme vert et sportif. La candidature doit être déposée pour la fin septembre. Pour la commune, les élus souhaitent y inscrire la réhabilitation du bloc sanitaire de l'aire de loisirs de la Gare.

Le retour sur l'éligibilité de cette candidature sera connu fin novembre.

2) Voirie

Les élus prennent connaissance de l'analyse des offres reçues pour le programme voirie 2016 et optent pour l'entreprise ayant remis l'offre la mieux-disante.

Les travaux seront faits en septembre et comprendront la réfection d'une partie du chemin de la Badouillère et de celui de la Fontanelière. La voie piétonne prévue sur VILLEDIEU devrait également être réalisée dans le cadre de ces travaux.

3) Divers et Infos

Fibre optique : Les travaux de génie civil sont en cours.

Dans le cadre de ces travaux de déploiement du THD, chaque maison sera équipée d'une prise (pris en charge par la collectivité) qui permettra d'avoir accès, via un abonnement (à la charge de l'habitant), à l'opérateur de son choix (Orange, SFR, Bouygues, ...)
Lorsque les travaux de génie civil et de déploiement de la fibre seront faits, des réunions publiques sont prévues pour informer sur les démarches.

Broyeurs : Le SIMOLY, avec le concours de l'Etat, subventionne l'achat de broyeurs pour les particuliers

> 25% du prix d'achat TTC, avec un plafond de subvention de 100 € pour un achat individuel
> 33 % du prix d'achat TTC, avec un plafond de subvention de 200 € pour un achat groupé (à plusieurs).

Conditions d'éligibilité à l'aide :

> Habiter sur le territoire du SIMOLY
> Avoir acheté un broyeur d'un coût supérieur ou égal à 200 € après le 31/03/2016 (copie de la facture exigée)
> Remplir [le formulaire de demande de subvention](#)

Attention : > Une seule aide sera allouée par personne ou groupement de personnes
> Cette aide est allouée en fonction de la date d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles.

Contact : Maud Chollet - environnement@simoly.fr 04 78 19 08 58

Vélo à assistance électrique : Le SIMOLY, avec le concours de l'Etat, subventionne l'achat de vélos, VTT, tricycle à assistance électrique, pour les particuliers et les associations.

- Pour les particuliers (une seule aide par foyer) :
> 25% du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond d'aide de 300 €
- Pour les associations (jusqu'à trois vélos) :
> 25% du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond d'aide de 400 € par vélo.

Contact : Marie Pierre Guicherd - mariepierre.guicherd@simoly.fr - 04 78 19 08 55

Centre socio culturel

Les travaux de réhabilitation portés par la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais sont finis, et l'association du centre social va emménager dans des locaux neufs et fonctionnels au : 16 rue de Saint-Galmier 42140 CHAZELLES SUR LYON

Le centre social change également de nom, puisque dorénavant il s'appellera L'Equipage

ELEA : *Service à la personne, aide à l'autonomie, accompagnement, téléassistance, garde d'enfants à domicile...*

Tel : 04 77 54 96 87 Agence du Forez

Web : www.elea-loire.fr

Permanence au CLAFR, 38 rue Max Fléchet à Chazelles sur Lyon le premier et le dernier mardi du mois entre 9h et 11h

Congés d'été

Le secrétariat de mairie sera fermé du 10 au 22 août inclus

L'agence postale sera fermée du 8 au 28 août inclus. Réouverture le lundi 29.

Coupures d'électricité : En raison de travaux sur le réseau électrique, une coupure d'électricité est prévue le lundi 29 août 2016 entre 14h30 et 15h30 sur les secteurs de La Joanna, Rte de Grammond à Savigneux, Le Gros Buisson, Les Croisettes, Les Noisetiers, Le Cigny, Savigneux, Le Grand Moulin, Le Grand Barcet, Le Vert, Savigneux rte de la Roue, Montjassoux et La Terrassière.

Réunion de la commission voirie : le mercredi 24 août 2016 à 9 h.

Réunion de la commission communication : le mercredi 31 août 2016 à 20h.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 30 août 2016 à 20 heures.

Dates à retenir

Mardi 9 août 2016 : Don du sang à la salle polyvalente de 16 h à 19 h

En septembre, place au cirque à Chevrières !

Du **15 au 25 septembre 2016**, le chapiteau du CIRCO SANZANO de Blandine Thévenon et Pierre Didier s'installera à Chevrières, à la Gare.

Animations, spectacles, ateliers, improvisations et expositions sont au programme.

Le dimanche 25, Blandine et Pierre animeront notre village lors de la traditionnelle soupe aux choux du CCL. Le Conseil Intercommunal des Jeunes devrait aussi en profiter pour nous inviter à la danse, avec leur flash mob

<https://www.facebook.com/Conseil-Intercommunal-des-Jeunes-de-Forez-en-Lyonnais-1705891352962043/>.

Dans l'après-midi, les troupes du CIRCO SANZANO et de la POL COMPAGNIE donneront un spectacle magie-comique pour tout public.

Nous comptons les Chevrotins, pour leur accueil, leur participation et applaudissements. N'hésitez pas à entrer sous le chapiteau et à aller à la rencontre de ces artistes.

9 octobre 2016 : marche de l'office de tourisme à Virigneux. Tous ceux qui peuvent donner un coup de main à cette occasion sont les bienvenus.

Demi-décades : Les demi-décades des classes en 1 auront lieu le samedi 5 novembre au restaurant « le Serpolet » à Saint Christo en Jarez à partir de midi. Les personnes qui n'ont pas reçu d'invitation et qui souhaitent y participer ou avoir plus de renseignements, peuvent s'adresser à :

Marlène SOCCHI au 06 64 79 51 39 ou Arnaud GOUTAGNEUX au 06 12 41 29 00

Déclarer ses ruches : tous les apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1er septembre 2016 et le 31 décembre 2016.

Comment déclarer ses ruches ? Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches?id_rubrique=55

- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Frelon asiatique : Il a été localisé depuis 2015 dans le département de la Loire. Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*) n'est pas spécialement agressif envers l'homme mais comme tout animal piqueur, il peut s'avérer dangereux s'il se sent attaqué dans son nid. Il est vivement recommandé de ne pas s'approcher d'un nid à moins de 5 mètres. Si la piqûre du frelon est douloureuse, elle n'est pas plus dangereuse qu'une piqûre de guêpe ou d'abeille. Toutefois, en cas de découverte d'un nid, il ne faut surtout pas essayer de le détruire seul mais le déclarer au GDS qui s'assurera qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques et fera procéder par le SDIS à sa destruction dans de bonnes conditions de sécurité.



Le frelon asiatique

**Vous suspectez sa présence.
Prenez une photo de l'insecte ou du nid.
Contactez nous :**

GDS 42 ☎ 04 77 92 12 38 ✉ contact.gds42@reseaugds.com
FREDON ☎ 04 37 43 40 70 ✉ frelonasiatique@fredonra.com

Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive.
Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.